

Règlement Intérieur



Relais assistants maternels

« La Gamine »

38 Chemin de l'Hôpital
Espace Juge Pascal
69930 Saint Laurent de Chamousset

Tél : 04 74 26 52 11
Email : ramlegamin@orange.fr

Etabli en février 2024

La Mutuelle Petite Enfance de St Laurent de Chamousset gère le Relais « La Gamine ». Elle est subventionnée par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et la MSA.

C'est un Conseil d'Administration bénévole qui veille à son fonctionnement. Il est composé de 10 membres au minimum ; la parité assistants maternels / parents doit être respectée. Une assemblée générale est organisée chaque année.

Les missions du Relais sont définies par la lettre circulaire CNAF LC-2014-110 de l'action sociale.

Le relais a un rôle consultatif et n'exerce aucun contrôle sur les assistants maternels. Il ne se substitue pas à la Maison du Département (PMI), mais travaille en collaboration avec celle-ci.

Le relais est un lieu :

- De rencontre, d'expression et de lien entre les parents et les assistants maternels
- D'écoute et d'accompagnement de la relation employeur/salarié
- D'information pour les assistants maternels
 - o Sur l'agrément
 - o Sur leurs droits et devoirs de salariés
 - o Sur la convention collective
 - o Sur la fiscalité
 - o Sur le site « mon enfant.fr »
- D'information pour les parents :
 - Sur les modes de garde pour leur enfant
 - Par la diffusion de la liste des assistants maternels
 - Sur le site « mon enfant.fr »
 - Par l'accompagnement et l'aide à la fonction de parent employeur : contrat de travail, fiche de paie, déclaration PAJEMPLOI, prestations, explications droits et devoirs employeurs et salariés...

Le relais peut apporter une aide à la mise en place du contrat de travail et du contrat d'accueil mais la signature d'un contrat de travail relève du droit privé et n'engage que les cosignataires.
- d'échanges pour les enfants, les assistants maternels et les parents par la mise en place de temps collectifs.

Le relais n'est pas un lieu d'accueil permanent : les enfants restent sous la responsabilité des parents ou de l'assistant maternel.
- D'animation pour les assistants maternels
- D'animation pour les parents

L'enfant n'est pas un enjeu même s'il est au centre de toutes les préoccupations.

Le relais contribue :

- À améliorer qualitativement l'accueil des enfants chez les assistants maternels
- À l'éveil et la socialisation des enfants accueillis chez les assistants maternels par la mise en place de temps collectifs
- À faire reconnaître et à professionnaliser le métier d'assistant maternel, acquérir de nouvelles connaissances, échanger sur leur pratique professionnelle
- À sortir de l'isolement les assistants maternels en favorisant les rencontres entre professionnels
- À créer du lien entre les parents et les assistants maternels
- À informer les parents dans leur fonction d'employeur
- À apporter aux parents un soutien dans leur rôle parental

Le relais est animé :

Par 4 interlocutrices : 3 animatrices et 1 secrétaire comptable

Leurs missions sont :

- L'accueil des parents, enfants et professionnels
- L'information
- L'animation et la coordination
- La mise en pratique de la pédagogie
- Le suivi administratif
- Les relations institutionnelles
- Le partenariat avec les intervenants « petite enfance » du territoire

Le relais informe :

- Les assistants maternels et les candidats à l'agrément de la communauté de communes des monts du lyonnais
- Les familles de la communauté de communes ayant un enfant de 0 à 6 ans

Dans les locaux de la Mutuelle Petite Enfance :

**38 Chemin de l'hôpital
Espace Juge Pascal
69930 Saint Laurent de Chamousset
Tél 04 74 26 52 11 - Email : ramlegamin@orange.fr
Site internet : <https://www.relais-gamin-gamine.fr/>**

Les permanences d'accueil ont lieu dans les locaux ou par téléphone :

Le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le mardi fermé au public

Le mercredi de 8h30 à 12h00

Le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Et sur rendez-vous

Fermetures annuelles :

3 semaines au mois d'août

1 semaine en décembre (entre Noël et jour de l'An)

Le relais propose :

Sous condition d'adhésion :

- Un accompagnement à la formation continue des assistants maternels
- De la documentation
- Des spectacles et sorties
- Des facilités d'accès à du matériel de puériculture et pédagogique
- des temps collectifs aux assistants maternels, aux enfants et aux parents

Les temps collectifs ont lieu :

Le lundi matin :

- A **Longessaigne** de 8h30 à 11h30 - Salle du périscolaire.

Le mardi matin :

- A **Montrottier** de 8h30 à 11h30 - Multi accueil « La farandole »
- A **Ste Foy L'Argentière**, de 8h30 à 11h30 - ancienne MJC, au-dessus de l'école publique.

Le jeudi matin :

- A **St Laurent de Chamousset**, de 8h30 à 11h30 - au relais, 38 chemin de l'hôpital

Le vendredi matin :

- A **Villechenève**, de 8h30 à 11h30 - Salle de la musique au-dessus de la Mairie.
- A **Chambost-Longessaigne**, de 8h30 à 11h30 - Salle La demeure du prieuré, 175 place de la bascule.

Conditions d'adhésion et responsabilité :

- Tout adhérent s'engage à respecter les valeurs morales de la Mutuelle Petite Enfance et le règlement intérieur du Relais
- L'adhésion au Relais est gratuite pour les parents et les assistants maternels
- Les assistants maternels doivent être agréés

Obligations :

- Les parents s'engagent à respecter le statut des assistantes maternelles et le droit du travail
- Les assistants maternels s'engagent à respecter leur agrément et le droit du travail
- Les assistants maternels et les parents doivent respecter la confidentialité, y compris dans le cadre du Relais : temps collectifs ou permanence d'accueil.
- Les parents présents sont à tous moments responsables de leurs enfants
- Les assistants maternels ont la responsabilité des enfants qu'elles ont en garde
- Une autorisation de droit à l'image doit être signée pour tout enfant participant aux activités du relais
- Le relais tient à jour une base de données concernant ses adhérents pour la tenue de statistiques et pour leur communiquer les informations sur la vie du relais.

► Pour la famille

- Nom, prénom, date de naissance des enfants
- Nom, adresse, téléphone des parents
- Date d'admission des enfants
- Nom et adresse de l'assistant maternel
- Planning d'accueil des enfants
- Date et motif de départ

Les animatrices gardent ces informations de façon confidentielle

► Pour l'assistant maternel

- Nom, prénom, date de naissance
- Adresse et téléphone
- Date et type d'agrément
- Nom des enfants accueillis
- Date d'entrée, date et motif de départ

Les animatrices communiquent aux parents les coordonnées des assistants maternels qui le souhaitent

Cnil : Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [**service_charge_du_droit_d_acces**]. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Partenariat :

En ayant le même gestionnaire, le Relais « **La Gamine** » fonctionne en étroite collaboration avec le relais « **Le Gamin** » dans la mutualisation de ses équipements, l'harmonisation de ses activités et dans la mise à disposition de ses salariés.

Le relais « **La Gamine** » travaille avec les équipements « petite enfance » de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Maison du Département pour échanger et améliorer les différentes pratiques professionnelles.